



NOTE DE SYNTHÈSE

SEANCE DU 25 MARS 2021

OBJET : Approbation du budget primitif principal de la Ville 2021

Budget Primitif : Rapport de présentation

Comme il a été présenté lors du débat d'orientation budgétaire en date du 11 février dernier, la collectivité évoluera en 2021 dans un contexte contraint. Les réflexions menées dans le cadre de la préparation budgétaire ont permis de dégager plusieurs axes de travail définissant une trajectoire vertueuse des finances communales destinées à l'amélioration du cadre de vie des Villéno-garennois.

Les principaux éléments financiers de ce budget primitif sont les suivants :

- Pas d'évolution des taux d'imposition « ménage »,
- Une maîtrise des dépenses afin de tendre à terme vers un taux d'épargne brute de 10%,
- Une capacité de désendettement inférieure à 10 ans,
- Un niveau de dépenses d'équipement de 15,2 M€.

Equilibre du budget primitif 2021

Pour la section de fonctionnement : 53 850 952,59 €

Pour la section d'investissement : 36 186 168,03 €

Section de Fonctionnement Equilibre

		BP+BS+DM 2020	CA 2020	BP 2021
DF	011 CHARGES A CARACTERES GENERAL	13 726 534	10 430 050	10 000 000
	012 FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	28 314 893	27 543 521	27 547 137
	014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	39 990	0	30 965
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 762 493	3 753 324	3 838 479
	66 CHARGES FINANCIERES	772 924	691 830	620 000
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	220 541	79 965	457 000
	68 DOTATIONS AUX PROVISIONS	9 025	0	0
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	46 846 399	42 498 690	42 493 581
	023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	8 174 936	0	635 463
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SEC	10 196 308	10 835 972	10 721 909
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	18 371 244	10 835 972	11 357 372	
Total des dépenses de fonctionnement		65 217 643	53 334 662	53 850 952,59
RF	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	5 767 458	5 767 458	2 859 281
	013 ATTENUATIONS DE CHARGES	309 425	398 825	259 425
	70 PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE ET VENTES DIVE	3 932 432	2 481 737	2 500 116
	73 IMPÔTS ET TAXES	29 860 106	29 886 625	30 565 952
	74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	14 195 918	13 851 735	12 210 740
	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	502 500	228 273	229 403
	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	315 100	1 191 114	31 000
	Total des recettes réelles de fonctionnement	54 882 939	53 805 767	45 796 636
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SEC	10 334 704	10 113 595	
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	10 334 704 €	10 113 595	5 195 036
Total des recettes de fonctionnement		65 217 643	63 919 361	53 850 952,59
Résultat de fonctionnement global		0	10 584 700	0

Section de fonctionnement - Recettes

- 1) Les atténuations de charges : 259 K€

Relevant du chapitre 013, ces atténuations de produits enregistrent les remboursements sur rémunération du personnel (maladie)

Pour 2021, il sera porté à un montant de 259 K€.

- 2) Les produits des services du domaine et des ventes : 2,5 M€

Ces produits sont enregistrés dans le chapitre 70 et sont majoritairement composés de redevances et droits des services à caractère social, sportif, périscolaires, d'enseignements et de loisirs.

Dans un souci de prudence, en raison de la situation sanitaire, seuls 2 500 K€ pourront être budgétés en 2021 dans la lignée des prévisions du compte administratif 2020. Il s'agit d'une perte de 1 000 K€ par rapport au réalisé 2019.

Néanmoins, la majorité municipale veillera à préserver le pouvoir d'achat des Villéno-garennois et les tarifs municipaux ne sont pas augmentés.

La majorité municipale a fait le choix de rembourser les usagers suite à la période de crise sanitaire.

3) Les impôts et taxes : 30,57 M€

Recensés dans le chapitre 73, ils sont par ordre décroissant d'importance :
(*Estimation 2021*)

-Les taxes foncières et d'habitation qui font l'objet d'un profond remaniement sont budgétées pour 14 985 K€ sans hausse des taux, toujours pour préserver le pouvoir d'achat des Villénois ;

-L'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris au titre de l'équilibre budgétaire des compétences transférées ne devrait pas varier. Elle devrait rester proche de 10 100 K€.

-Le Fonds de Solidarité Région Ile de France pour 2 460 K€ ;

-Le Fonds national de garantie individuelle des ressources communales et intercommunales pour 2 030 K€ ;

-Taxe sur l'électricité pour 480 K€ ;

-Droits de mutation pour 315 K€ ;

-Taxe locale sur Publicité extérieure pour 100 K€.

4) Les dotations, subventions et participations,

Ces recettes sont enregistrées dans le chapitre 74 et comprennent majoritairement :

-La Dotation Forfaitaire pour 2 034 K€

-La Dotation de Solidarité Urbaine pour 5 236 K€

-La Dotation Réforme TP pour 1 000 K€

-Les subventions de la CAF des Hauts-de-Seine pour 2500 K€ et du Département pour 1000 K€. Par prudence, compte tenu de l'accompagnement des partenaires sur 2020, et de par leur nature contractuelle, ces recettes seront budgétées en dessous de leur niveau de 2020.

5) Les autres produits de gestion courante

Inscrites au chapitre 75, ces recettes recensent les revenus tirés des locaux mis en location par la Ville, ainsi que les redevances versées par les concessionnaires dans le cadre des délégations de service public conclues avec la Ville pour une recette en 2020 de 228 K€.

6) Les produits exceptionnels.

Pour mémoire, les sommes constatées sur ce chapitre ont pour origine des recettes de cessions immobilières, budgétées en recettes d'investissement au chapitre 024, mais réalisées en recettes de fonctionnement au chapitre 77 comme l'exige l'instruction M14.

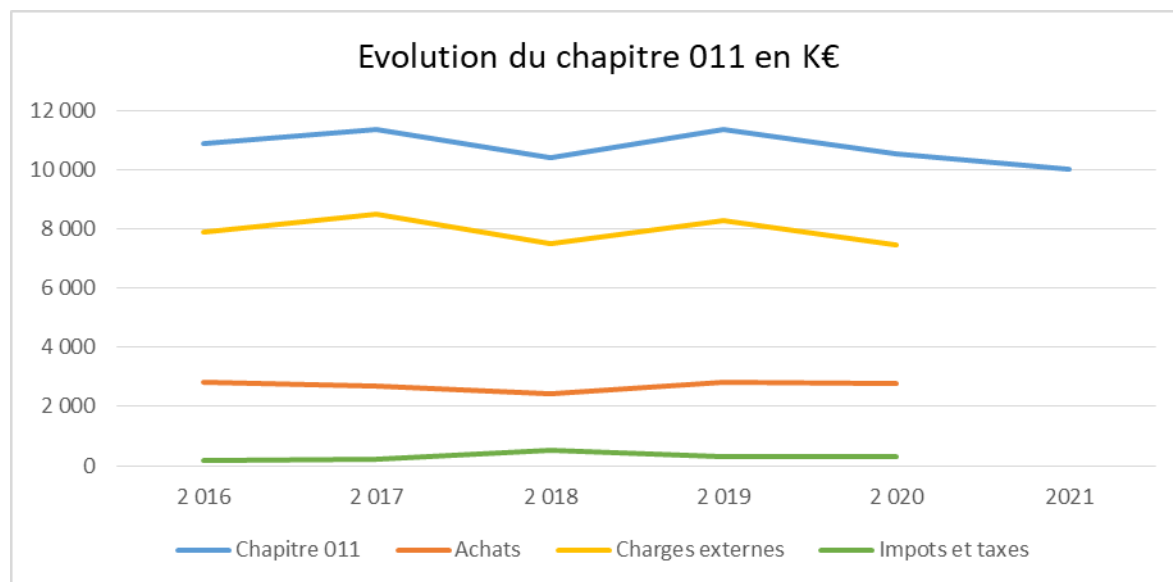
En cas de remboursements sur sinistres, il est prévu un montant de 31 K€.

Dépenses de fonctionnement 2021

1) Les charges à caractère général : 10 M€

Pour 2021, afin de garantir les grands équilibres et les ratios de solvabilité de la collectivité, les charges à caractère général sont estimées en recul de **4,12 %** par rapport aux prévisions du compte administratif 2020.

Evolution des principaux postes du chapitre 011 :



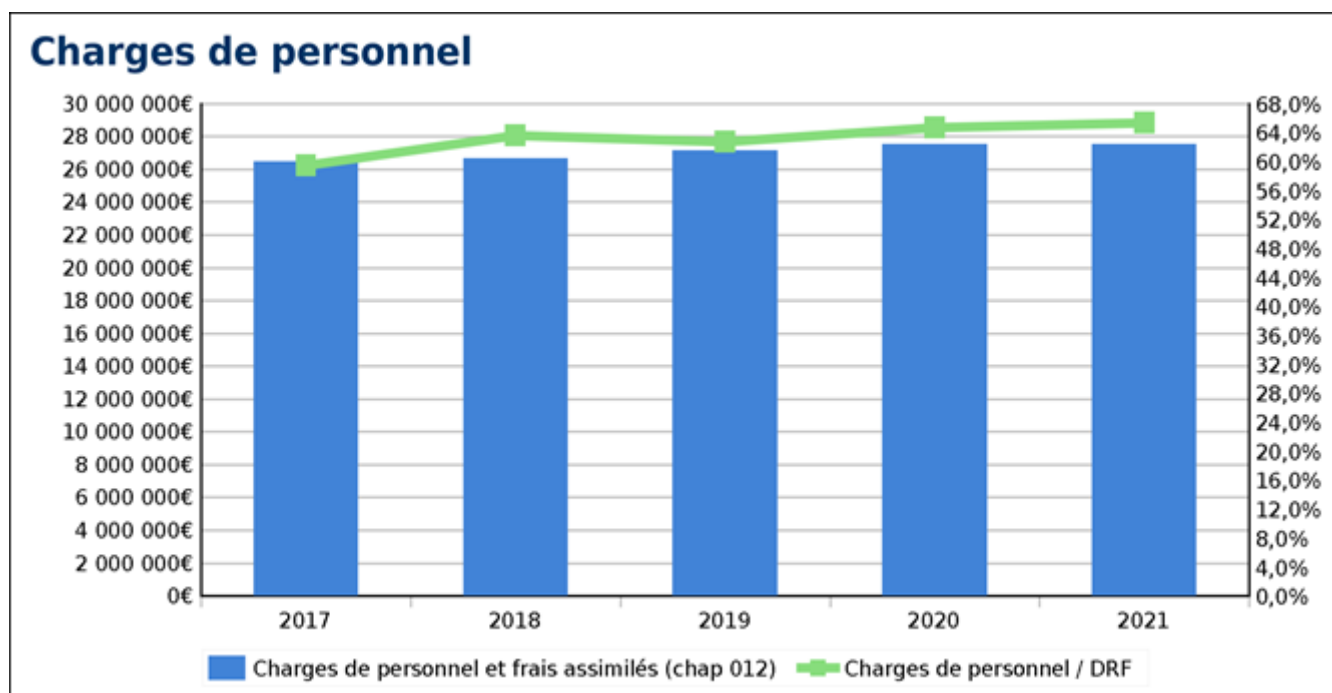
2) Les charges de personnel : 27,5 M€

Les contraintes budgétaires amènent à la mise en œuvre d'une gestion des ressources humaines plus audacieuse, rigoureuse et innovante. L'optimisation des services avec la gestion des effectifs des emplois et des compétences va devoir aboutir à une réduction des effectifs et de la masse salariale.

Au BP 2021, le chapitre 012 sera inscrit à hauteur du CA 2020 pour 27,5 M€.

Afin de retrouver une capacité d'autofinancement à la hauteur des ambitions d'investissement, la masse salariale qui constitue le premier poste de dépenses de la collectivité fera l'objet d'une attention particulière.

Pour rappel, celles-ci avoisinent les 64 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2020.



3) Les autres charges de gestion courante

Par ordre décroissant d'importance, ces charges enregistrées au chapitre 65 comprennent :

- les subventions aux associations 1 900 K€
- CCAS 770 K€
- Service Incendie 390 K€
- Parking 385 K€

En raison de l'impact de la situation sanitaire sur les Villenogarennois, et ceci malgré les contraintes budgétaires, le budget alloué à l'action sociale est maintenu.

4) Les charges financières

Celles-ci représentaient près de 710 K€ en 2020. L'estimation pour 2021 est de 620 K€.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Annuités	5 575 625	5 802 349	5 788 518	5 525 353	7 716 644	5 257 710	5 163 686	5 028 113
Evolution n-1 (en %)	6,37 %	4,07 %	-0,24 %	-4,55 %	39,66 %	-31,87 %	-1,79 %	-2,63 %
Capital en euro	4 099 821	4 446 708	4 644 588	4 516 151	6 821 402	4 443 653	4 450 577	4 410 059
Intérêts en euro	1 475 804	1 355 642	1 143 930	1 009 202	895 242	814 057	713 110	618 054

5) Les charges exceptionnelles

Ces charges sont intégrées dans le chapitre 67 qui comprend :

- les titres annulés sur exercice antérieur pour 400 K€ suite au trop titré de l'opération « Bongarde » en 2018 dont les excédents du budget annexe ont été reversés sur le budget Ville en 2019.

Section d'investissement Equilibre

DI	001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	6 962 646	6 962 646	3 143 006
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 554 381	4 450 576	4 431 058
	20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 598 727	2 312 370	3 492 062
	204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	114 543	69 668	6 860 615
	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 059 056	9 493 206	12 854 392
	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	213 630	213 630	0
	27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	10 000	1 307	10 000
	Total Dépenses réelles Investissement	29 512 983	23 503 402	27 648 126
	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	200 000	199 913	200 000
	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SEC	10 334 704	10 113 595	5 195 036
Total Dépenses Ordre Investissement	10 534 704	10 313 508	5 395 036	
Total des dépenses d'investissement		40 047 688	33 816 910	36 186 168
RI	024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	2 216 712	0	3 228 000
	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	10 263 181	10 610 689	9 535 419
	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 966 892	2 986 479	3 864 060
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	6 013 956	6 013 720	4 800 000
	20 IMMOBILISATIONS		259 645	3 185 615
	27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	15 703	27 133	15 702
	Total des recettes d'investissement	21 476 444	19 897 666	24 628 796
	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	200 000	199 913	200 000
	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	8 174 936	0	635 463
	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SEC	10 196 308	10 576 327	10 721 909
total des recettes d'ordre d'investissement	18 571 244	10 776 239	11 557 372	
Total des recettes d'investissement		40 047 688	30 673 905	36 186 168
Résultat d'investissement global		0	-3 143 005	0

LES INVESTISSEMENTS

L'ensemble des projets municipaux est financé par :

- un emprunt de 4.8M€
- le Fonds de compensation pour la valeur ajoutée (FCTVA) pour 1,6 M€
- Des recettes liées à des cessions pour 3,2 M€
- De nouvelles subventions à solliciter auprès des différents organismes subventionnant les projets d'investissement. (MGP, Région, Département,...) pour 3.86 M€ dont 2M€ pour l'enfouissement des lignes à haute tension.

La priorisation de ces différents projets et la définition du périmètre des travaux retenus s'inscrivent dans la volonté d'améliorer et d'entretenir le patrimoine de la Ville.

Education :

Modulaires Jean Moulin 1,28 M€

Bâtiment Jean Moulin : Vide Sanitaire 0,435 K€ et études 0,384 K€

Jules Verne 148 K€

Enfouissement des Lignes à Haute Tension 3,6 M€

Amélioration du Cadre de Vie :

Sécurisation de la rue Mathilde Millard 600 K€

Modernisation du Funérarium pour 650 K€
Construction d'une halle de marché provisoire 200 K€
Etudes du Marché définitif 152 K€

Tranquillité Publique : aménagement du poste de Police municipale 130K€

Entretien Equipements Sportifs 735 K€ dont :

-Cattiau 255 K€
-Piscine 283 K€
-Bouillant 45 K€

Jeunesse 500 K€

-La Fabrik 416 K€
-Mont Sax 80 K€

Modernisation informatique des Services Publics 750 K€

Réaménagement Urbain 385 K€ dont études Centre-Ville 260 K€

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver les propositions de recettes et de dépenses pour le budget primitif principal de la Commune pour l'exercice 2021 comme suit :

Pour la section de fonctionnement : 53 850 952,59 €

Pour la section d'investissement : 36 186 168,03 €

La maquette du budget est annexée à la présente.

+++

MONSIEUR LE MAIRE EXPOSE AU CONSEIL,

Qu'il convient d'approuver le projet de budget primitif principal de la commune de Villeneuve-la-Garenne pour l'exercice 2021,

LE CONSEIL,

Vu les articles L 2311-1 à L 2312-4 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 11 février 2021 précédant le budget primitif,

Vu le projet de budget primitif principal pour l'exercice 2021,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 23 mars 2021,

Où les explications complètes de Monsieur Abdelaziz BENTAJ, 2ème Maire-adjoint,

Et après en avoir délibéré.

APPROUVE

Les propositions de recettes et de dépenses pour le budget primitif principal de la Commune pour l'exercice 2021 comme suit :

Pour la section de fonctionnement : 53 850 952,59 €

Pour la section d'investissement : 36 186 168,03 €

DIT

Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de Villeneuve-la-Garenne dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification ou de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (article L.411-7 du code des relations entre le public et l'administration).

Que la présente délibération municipale pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise par courrier ou sur le site télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification ou de sa transmission au contrôle de légalité, ou à compter de la réponse explicite ou implicite de M. le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

LE MAIRE

